

LIGUE AUVERGNE
RHONE-ALPES
ATHLETISME



2018

COMPÉTITIONS

CAHIER DES CHARGES 2018/2020



COMPÉTITIONS PRÉ RÉGIONALES ET RÉGIONALES
■ COMPÉTITIONS CLUBS OU COMITÉS



Compétitions Pré-régionales et Régionales

>>> Introduction

Ces compétitions sont organisées par la CSO AuRA ou par délégation aux Comités départementaux et aux clubs (sous couvert des Comités départementaux dont dépendent les clubs concernés).

Les horaires seront établis par la CSO et par la structure support de l'organisation.

L'ossature de la compétition (Directeur de Réunion, Secrétariat LOGICA, Juge-Arbitre, Chronométrage électrique) doit être validée à l'avance par la CSO, sur proposition des Comités Départementaux.

Dans tous les cas la préparation (en fonction des inscriptions des Officiels par les clubs sur le site Aura) ainsi que la mise en place et le suivi du Jury, le jour de la compétition, doivent être faits par le Directeur de Réunion ou par le membre de la CSO désigné par celle-ci.

Un livret paraîtra chaque année pour préciser les modalités sur le déroulement de ces compétitions

La Ligue prend à sa charge

L'animation

L'animation de la compétition est du ressort de la Commission Animation AuRA.

Le marketing

L'organisateur se doit de faire apparaître les partenaires officiels AuRA par banderoles et panneaux, fournis par le service marketing AuRA. L'organisateur se doit d'avertir le service marketing AuRA s'il souhaite intégrer un partenaire local sur la compétition organisée, ceci afin d'optimiser la cohabitation entre les partenaires régionaux et les partenaires locaux.

Les dossards

Les dossards seront fournis par la Ligue ou par la structure support après accord du service marketing.

Couverture Médicale

La structure support, en liaison avec la Commission Médicale AURA, prendra contact et sollicitera un devis auprès des secouristes locaux afin d'assurer la couverture médicale de la compétition. La Ligue prendra à sa charge le coût de ladite couverture après validation du devis, ainsi que le repas du médecin et des secouristes (dans les mêmes conditions que le Jury).





Contrôle anti-dopage

La structure organisatrice devra prendre contact avec les responsables du Contrôle Antidopage de la Ligue, trois semaines avant la compétition, pour l'organisation et la mise en place de tout contrôle demandé par l'Agence Française de Lutte Antidopage (AFLD), le Ministère des Sports ou par la FFA.

Elle devra prévoir six Escorteurs (diplômés) trois femmes et trois hommes (ce chiffre peut varier en fonction du type de compétition).



La restauration

**>> concerne uniquement le Jury et
les Cadres Techniques (sauf interclubs nationaux) <<**

La structure organisatrice devra proposer un repas (qui comprendra la boisson et le café), par l'intermédiaire du partenaire de la Ligue « Casino Restauration» quand c'est possible. Les remboursements seront effectués sur présentation des justificatifs dans la limite de **12€ par personne**.

Dans le cas où la structure organisatrice n'a pas la possibilité d'organiser le repas du Jury, la Ligue pourra se charger de la commande des repas, charge à la structure organisatrice d'en assurer la logistique.

Pour les compétitions se terminant après 20 heures, la structure support fournira un « **encas** » **sandwich + 1 boisson** aux membres du Jury, remboursé par la Ligue (**maximum 5€**), sur présentation de justificatifs.

La distribution des différents tickets sera faite par le Délégué de la CSO AURA.

Les membres de la structure support apportant leur concours à l'organisation (navette, matériel, buvette) sont à la charge de celle-ci pour le repas et les boissons.

Les jurys extérieurs sollicités par la CSO seront pris en charge par la ligue.

>>> La structure organisatrice bénéficie de :

*** la recette des buvettes**

*** les recettes liées au partenariat local, après accord du service marketing de la Ligue**



Compétitions pistes

*pré-régionaux,
championnats régionaux,
interclubs*

>>> Structures supports

La structure support (Club ou Comité Départemental) qui accueille la compétition, a la charge de fournir le personnel (en plus du Jury club) indispensable au bon déroulement des courses et des concours (navettes, mise en place du matériel de compétition, y compris les haies). Elle devra également préparer les locaux nécessaires ci-après :

- **Secrétariat LOGICA** : un local fermé, indépendant des autres locaux (technique, animation etc...) et suffisamment grand pour recevoir 4 à 6 personnes. Il devra être équipé de tout le matériel électrique nécessaire pour la mise en place d'au moins quatre ordinateurs et avec la possibilité d'accéder à Internet.
- **Confirmation de participation** : un local devra être prévu pour l'enregistrement de la confirmation de participation des athlètes.
- **Jury** :
 1. un local pour l'enregistrement des Jurys,
 2. un local pour leur accueil et leur détente (voir la description page suivante).
 3. un local pour le repas
- **Infirmierie/Contrôle antidopage** : un local fermant à clé.
- **Affichage** : un emplacement devra être prévu pour l'affichage des résultats et des startings liste.

L'ensemble de ces locaux devra être équipé de tables et de chaises. L'organisation devra également mettre à disposition une photocopieuse pour la reprographie des résultats (la fourniture du papier sera à la charge de la Ligue).

Les installations

Piste, aires de sauts et de lancers ainsi que les différents tracés, devront être en parfait état et conformes aux règlements en vigueur.

La ligne d'arrivée et les carrés noirs devront être d'une très grande visibilité afin de permettre le réglage du chronométrage électrique.

Des Zones de Coaching devront être prévues par l'organisation, pour tous les concours. Celles-ci devront être délimitées matériellement.

Le matériel

La structure support devra prévoir tout le matériel nécessaire au bon déroulement de la compétition (anémomètres, barres de sauts, appareils de mesures, matériel de vérification des engins, talkie-walkie etc...). **En cas de manque** la liste du matériel complémentaire devra parvenir à la Ligue **au moins 3 semaines avant la compétition**.

Accueil du Jury

Afin d'accueillir le Jury dans de bonnes conditions, la structure organisatrice prévoira un local (ou un petit chapiteau), où les membres du Jury pourront prendre une collation (à la charge de la structure) au moment de leur arrivée et se détendre entre les épreuves.

Ce local, qui sera ouvert une heure avant le début des épreuves, doit être indépendant de la buvette et du lieu des repas.

Il sera identifié par de la signalétique « AuRA Off- Espaces Jury »

Premier tour et finales régionales : une note spécifique paraîtra chaque année pour préciser les modalités du déroulement de ces deux tours.



Interclubs Finales Nationales

Le club demandeur prendra contact avec la CSO et la Commission Informatique AuRA, **QUINZE JOURS** avant la compétition, afin de déterminer les besoins, éventuels, d'un apport de juges de la Ligue.

La répartition du Jury de la compétition (club + Ligue) sera faite par la CSO AuRA, le club demandeur devra «fournir» au minimum 6 juges diplômés en plus des 7 juges prévus dans le règlement des Interclubs FFA.

Par ailleurs, il devra également fournir en plus, du Jury Annexe qui sera en charge, entre autres, des navettes, mise en place du matériel de compétition, des haies etc...

Les frais de déplacements du Jury de la Ligue AuRA (venant en complément du Jury fourni par les clubs participant) y compris la Commission Informatique, sont à la charge du club demandeur.

La restauration

Le club demandeur prendra à sa charge les repas et les boissons du jury.

Une boisson par demi-journée devra être prévue.

Le matériel

Le club support pourra éventuellement faire parvenir à la Ligue, la liste du matériel complémentaire nécessaire au bon déroulement de la compétition.

Cette demande devra être faite dès confirmation de l'implantation du 2ème tour par la CSO FFA.

Informatique

Le club demandeur pourra solliciter le prêt du matériel informatique de la Ligue, cette demande devra être faite dès confirmation de l'implantation du 2ème tour par la CSO FFA

Couverture Médicale

La couverture médicale (médecin et secouristes) sera à la charge du club demandeur.

L'animation

L'animation de la compétition sera à la charge du club demandeur.

Celui-ci devra prévoir un micro fixe et 2 micros HF.





Cross-Country

*pré-régionaux,
championnats régionaux,*

>>> Pré-régionaux et Championnats Régionaux

Ces compétitions sont organisées par la CSO AuRA en collaboration avec la CRCHS. Il incombe à cette dernière d'effectuer une étude préalable du parcours, avec les responsables de la structure support.

L'ossature de la compétition (Secrétariat, Juge-Arbitre, Starters, Chronométreurs) sera déterminée à l'avance par les Commissions concernées (CSO et CRCHS) en tenant compte des propositions de l'organisateur.

Le club fournira, toutes les personnes nécessaires au bon déroulement des courses (commissaires de parcours, navettes).

Il devra assurer le piquetage du parcours, la mise à disposition des locaux nécessaires (secrétariat, vestiaires, local pour le Contrôle Antidopage, sanitaires en nombre suffisants) ainsi que le matériel nécessaire à la reproduction (photocopieuses).

En cas de circonstances particulières ou des charges inhérentes au site (surveillance, sécurité, etc...) un accord doit être demandé à la Ligue avant tout engagement de la part de la structure.

Le Jury

L'organisateur proposera à la CSO AURA (au moins trois semaines avant la compétition) une liste du Jury local, Jury qui sera intégré dans les différents jurys de la compétition.

Les installations

Club support ou comité départemental qui accueille la compétition a la charge de trouver un parcours proposant, si possible, trois boucles d'environ 1000 m (PB) - 1500/2000 m (MB) - 2500/3000 m (GB). Les horaires, le plan du parcours ainsi que toutes les informations se rapportant à l'organisation des Championnats devront, après acceptation de la CSO AuRA, être prêts deux mois avant la compétition pour être diffusés à la Ligue et aux clubs AURA.

La restauration

>> concerne uniquement le Jury et les Cadres Techniques <<

Les repas et les boissons sont à la charge de la Ligue.
Les remboursements seront effectués sur présentation des justificatifs dans la limite de **12€ par personne**.
L'organisateur peut prévoir une boisson (thé ou autre) à l'arrivée des concurrents ainsi que les personnes nécessaires à la distribution de la dite boisson. Le coût de cette boisson sera à la charge de la structure organisatrice.

Les récompenses

- **Pré-régionaux** (1/4 de finales des Championnats de France) : la Ligue fournira les médailles pour tous les podiums individuels. L'organisateur aura à sa charge les récompenses (coupes par équipes) pour toutes les catégories de benjamins à Masters (Hommes et Femmes).
- **Championnats Régionaux** : (Demi-finales des Championnats de France), la Ligue fournira les médailles pour tous les podiums individuels, l'organisateur aura à sa charge les récompenses par équipes (coupes) pour toutes les catégories de Cadets à Masters (Hommes et Femmes).

Les coupes par équipes du Challenge Inter comités Minimes, classement MF, classement MM ainsi que le classement mixte seront pris en charge par la Ligue.





COMPÉTITIONS CLUBS OU COMITÉS

>>> Inscription de la compétition sur SI-FFA : Avant d'être inscrite sur le calendrier SI-FFA, la compétition devra **OBLIGATOIREMENT** être inscrite au calendrier de la Ligue, ladite compétition devra, préalablement, figurer au calendrier du Comité Départemental concerné.

Une réunion d'harmonisation du calendrier AURA se déroulera chaque année (fin novembre) pour l'année suivante, avec les responsables des CSO départementales chargés du calendrier de leur département.

AUCUNE COMPÉTITION NE POURRA ÊTRE INSCRITE EN COURS D'ANNÉE (sauf dérogation accordée par la CSO AURA, sur demande justifiée par le club et en accord avec le Comité départemental concerné)

Pour l'homologation des performances, il est impératif que le jury de ces compétitions soit composé d'Officiels diplômés et saisi sur LOGICA pour la mise en ligne.

Le club organisateur devra **OBLIGATOIREMENT** proposer à la CSO AURA, 15 jours avant la compétition, le Jury suivant : Directeur de Compétition, Directeur de Réunion, Juge Arbitre, Chef du Chronométrage électrique, Chef Starter, Responsable LOGICA.

Le Jury devra être composé de Juges qualifiés (voir la Charte du Jury AURA). Leur nombre doit être suffisant pour le bon déroulement de la compétition avec un minimum de 5 juges dans les concours. La Ligue se réserve le droit de ne pas homologuer des performances si le Jury n'a pas les diplômes requis, et/ou en l'absence de mesure officielle du vent (courses et concours).

>>> Épreuves organisées dans le cadre du Challenge des meetings AuRA

Le club organisateur proposera à la CSO AuRA, la liste des responsables du Jury (Directeur de Réunion, Starter, Chef chronométrage électrique, Officiel Logica) au moins 15 jours avant la compétition.

La CSO AURA désignera le Délégué CSO qui pourra aussi être le juge arbitre de la compétition.

Le Jury devra être composé de Juges qualifiés (voir la Charte du Jury AURA). Leur nombre doit être suffisant pour le bon déroulement de la compétition avec un minimum de 5 juges dans chacun des concours.

Couverture Médicale

La couverture médicale (médecin et secouristes) sera à la charge du club ou de la structure organisatrice.

L'animation

L'animation de la compétition est à la charge du club ou de la structure organisatrice.

Contrôle anti-dopage

Le club organisateur devra prendre contact avec les responsables du Contrôle Antidopage de la Ligue, **trois semaines avant la compétition**, pour l'organisation et la mise en place de tout contrôle demandé par l'AFLD, le Ministère des Sports ou par la FFA. Elle devra prévoir six Escorteurs (diplômés) trois femmes et trois hommes (ce chiffre peut varier en fonction du type de compétition).

Dates limites pour l'inscription des compétitions des Comités et des clubs, au calendrier AuRA :

- ***compétitions hivernales : 15 octobre (saison à venir)***
- ***Compétitions estivale : 15 mars (année en cours)***



NOTES



PARTENAIRES

LIGUE ALVERGNE
RHONE-ALPES
ATHLETISME



PARTENAIRES OFFICIELS



AG2R LA MONDIALE



PARTENAIRES

CARS FAURE



FOURNISSEURS OFFICIELS



LIGUE AUVERGNE
RHÔNE-ALPES
ATHLETISME



Ligue Auvergne Rhône-Alpes d'Athlétisme
Le Transalpin – 1 avenue d'Italie – 38300 Bourgoin-Jallieu
Tel : 04 37 03 28 95 – mail : contact@athletisme-aura.fr

athletisme-aura.fr